

SPPPI-PACA

GT SPPPI OZONE

COMPTE RENDU Réunion du 26 mai 2005

Participants voir liste en annexe

1 BILAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L AIR OZONE 2004

40 jours de pics de pollution par l'ozone ont nécessité la mise en œuvre d'une information préfectorale de la population

Parmi ces jours, étant donné les risques d'aggravation de la situation, 11 ont fait l'objet de mesures d'urgence de niveau 1 dont 5 jours consécutifs du 29 juillet au 2 août 2004 dans le département des Bouches-du-Rhône.

Nombre de jours d'information préfectorale de la population :

Départements	IR	Mesures d'urgence niveau 1	Mesures d'urgence niveau 1 renforcé	Mesures d'urgence niveau 2	Mesures d'urgence niveau 3
Alpes de haute Provence	10	3	0	0	0
Hautes Alpes	0	0	0	0	0
Alpes maritimes	6	0	0	0	0
Bouches-du-Rhône	34	11	0	0	0
Var	5	0	0	0	0
Vaucluse	7	3	0	0	0
Gard	4	3	0	0	0
Total (jours)	40	11	0	0	0

IR : information/recommandation de la population en cas de dépassement du seuil de 180 µg/m³/h

Les maximums atteints ont été de :

- 280µg/m³/h sur la station de Rognac (13) le 17 mars 2004,
- 247µg/m³/h sur la station de Plan d'Aups (83) le 30 juillet 2004
- 245µg/m³ sur les stations de Cadarache (13) le 30 juin 2004
- 244 µg/m³ sur la station de Blausasc (06) le 11 juin 2004.

Par comparaison aux 40 jours de l'été 2004, le nombre de jours de pics d'ozone s'est élevé à :

- 60 jours en 2003,
- 33 jours en 2002,
- 45 jours en 2001,

2 BILAN DES PREVISIONS OZONE 2004

LA PREVISION DES PICS D'OZONE

La prévision des pics d'ozone permet d'informer sur les risques d'atteindre les seuils réglementaires le lendemain et le surlendemain. Elle permet d'anticiper l'information de la population et offre aux autorités compétentes la possibilité de prendre des mesures préventives destinées à réduire les pics de pollution.

La prévision pour la journée en cours, le lendemain et le surlendemain, des risques de dépassement des niveaux réglementaires en ozone est quotidiennement diffusée à 11 heures sur les Bouches-du-Rhône, le Var, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. Cette information est actualisée à 17h pour le lendemain et complétée par une prévision de l'indice ATMO sur les grandes villes de la région.

DEUX APPROCHES COMBINEES POUR REALISER CETTE PREVISION:

L'approche statistique : mise en œuvre depuis 1999, elle est basée sur l'analyse et la classification des paramètres corrélés aux épisodes de pollution à partir de l'historique du réseau de mesures.

Elle permet de fournir le matin à 11h pour le lendemain, la prévision du maximum d'ozone journalier par station de mesure. Cette information est alors synthétisée pour prévoir par département le risque de dépasser les niveaux réglementaires.

L'approche déterministe : Elle est développée depuis 2003 et repose sur la simulation des phénomènes qui conduisent à un épisode de pollution. Il s'agit de calculs similaires et imbriqués à ceux effectués au niveau national (système PREV'AIR), mais réalisés à une échelle et à une résolution plus fine et mieux adaptée à l'information régionale. Cette approche permet de disposer d'une prévision pour le jour même et jusqu'à 48h (J+2) sur l'ensemble de la région PACA y compris dans des zones non couvertes par les stations de mesures. Cette technique numérique permet de fournir un ensemble d'informations à la fois météorologiques et chimiques à l'expert chargé de la prévision.

La prévision expertisée : résultats de l'été 2004

Sur les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence, la combinaison des modèles statistiques et déterministes a conduit à une prévision expertisée de qualité à J (12h), et J+1 (24h). Pour J+2 (48h), la prévision déterministe associée à l'expertise sur ces mêmes départements a été elle aussi de qualité.

Sur le Var et les Alpes Maritimes, la prévision est plus difficile: le nombre de pics est moins important et le phénomène photochimique est moins bien appréhendé. Les prévisions météorologiques sont également plus délicates. Il semble que pour ces 2 départements, il faille plus faire confiance au modèle déterministe.

- **Prévisions à J+1 (24h) du risque d'atteindre 180 µg/m³/h :**

24/34 pics d'ozone ont été détectés sur les Bouches-du-Rhône, 6/7 dans le Vaucluse, 2/5 dans le Var, 8/10 dans les Alpes de Haute Provence, 3/6 dans les Alpes-Maritimes.

- **Prévisions à J+2 (48h) du risque d'atteindre 180 µg/m³/h :**

21/34 pics d'ozone ont été détectés sur les Bouches-du-Rhône, 5/7 dans le Vaucluse, 4/5 dans le Var, 7/10 dans les Alpes de Haute Provence, 3/6 dans les Alpes-Maritimes.

En 2005:

Le modèle statistique ne sera pas modifié.

Le système AIRE (plate-forme régionale) fonctionnera chez AIRMARAIX jusqu'à sa validation définitive. Le cadastre régional mis à jour en 2004 remplacera l'existant.

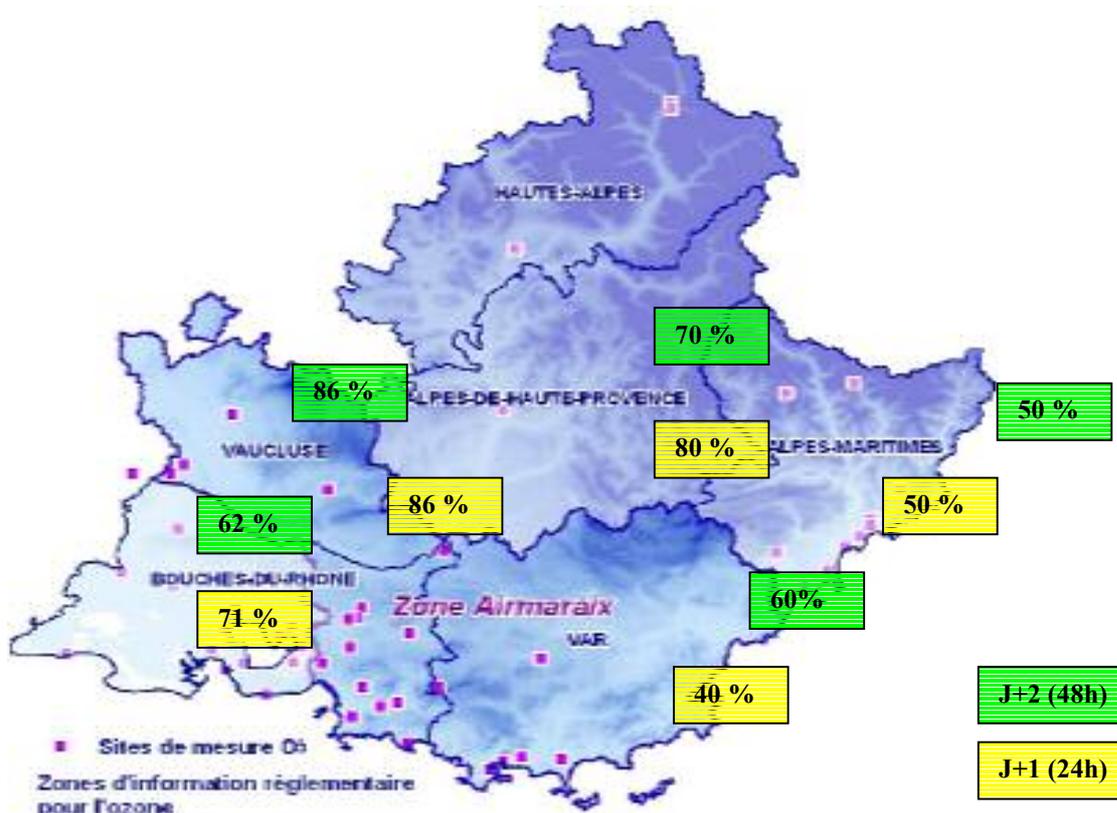


Fig. 1 : Pourcentages de bonnes détections des pics d'ozone à J+1 et à J+2 sur les départements de la région PACA

Perspectives 2005:

De façon générale, l'année 2005 sera consacrée à l'amélioration des conditions de déclenchement des mesures d'urgence. L'idée étant de les déclencher le plus tôt possible afin d'améliorer leur efficacité.

DEBAT :

Taux de fausses alertes = nb de jours prévus avec pic où il n'y a pas eu pic / le nombre de jours sans pic de l'ensemble de la saison.

*L'impact des COV biogéniques ont été pris en considération, notamment dans le cadastre escompte. Mais on observe que les pics ont lieu loin des zones biogéniques, mais plutôt près des zones émettrices. Ces Cov biogéniques ont sûrement un rôle, mais en moindre proportion que les émissions anthropiques.

- * Par définition un accident ne peut pas être pris en compte dans les prévisions de pollution.
- * Il est demandé d'adresser aux participants présents qui en font la demande la présentation Power Point.

3 BILAN DES GT INFORMATION DU PUBLIC

Le GT SPPPI Information du public a été créé afin d'identifier les besoins et améliorer les pratiques (Contenu de l'information diffusée, Actions aval). Il est composé de représentants des Collectivités, Associations, Industriels, AASQA et Administration.

Il a abordé les thèmes suivants :

- Dispositions réglementaires
- Enseignements étude 2003 sur utilisation informations du serveur
- Exemples d'organisations de collectivités
- Procédures ozone été 2004
- Correspondants sanitaires

Amélioration des fax

Etude 2003

Sondage professionnels de santé

Modification rédaction des fax

- polluant en cause
- allègement partie procédure
- plus de place pour recommandations
- simplification des zonages
- évolution prévisible de la pollution

Prévisions

Au niveau des AASQA, poursuite des améliorations techniques en termes de fiabilité, anticipation et sites Internet.

Au niveau de l'ETAT, on étudie la possibilité de l'introduction à partir d'un premier constat et d'une information officielle sur seule prévision.

Etablissements sanitaires

Les établissements sanitaires ont été informés à partir de l'été 2004. Ils ont été sélectionnés par département. Il faudrait confirmer l'intérêt de cette démarche avant de la généraliser.

Collectivités

Les collectivités mettent en œuvre des dispositifs riches (exemples : CANCA, Rognac) qui présentent néanmoins quelques limites.

Diffusion de ces informations

- boîte à outils

Medias

Pas de solution été 2004 néanmoins couverture intense mais non systématique / prévision.

Pour 2005 accord du MEDD avec France Télévisions.

Pistes

- Protection des personnes sensibles
- Réflexion collectivités enfants
- Evaluation Ets sanitaires
- Prévisions officielles pour J+1 et J+2

DEBAT

* Serait-il possible d'intégrer les ordres des médecins et pharmaciens à la liste des destinataires de fax, ou sont-ils déjà avertis ?

Non, les ordres des pharmacies et des médecins ne seraient pas pour l'instant de bons relais parce qu'ils ne sont pas organisés de manière à permettre ce genre de rediffusion.

* Communication envers les maisons de retraite

Les maisons de retraite ne sont pas une cible prioritaire pour cette information car les personnes âgées ont peu d'activités physiques. En revanche nous devons d'avantage travailler la communication envers les enfants (centre aéré, colonies...) qui eux font de multiples activités..

* Impact sanitaire de la pollution

Les effets de la pollution sont accentués avec la survenue des pics de pollution, c'est indéniable, mais des études ont montré que l'impact de la pollution de fond sur toute l'année en totalité était plus important.

Les seuils fixés par la réglementation en terme de santé n'ont pas de justification. Et les niveaux moyens ont un impact très important sur la santé.

4 PROPOSITION D'UN GUIDE D'INTERVENTION A DESTINATION DES COLLECTIVITES

Pourquoi un guide ?

Suite aux différentes réunions du GT SPPPI Information du public et à différentes rencontres avec les élus et fonctionnaires territoriaux, il est apparu que les communes ressentent un besoin d'accompagnement dans leur rôle de relais de l'information sur les pics de pollution. Ce rôle concernant non seulement la pollution par l'ozone (O3) mais également par le dioxyde de soufre (SO2) et le dioxyde d'azote (Nox). On peut en effet constater que très peu d'entre elles mettent en œuvre de réelles procédures de retransmission de l'information. Les raisons en sont diverses :

- Le communiqué d'information-recommandation qui leur est envoyé est jugé peu attractif et il arrive souvent trop tard pour agir ;
- Les communes ne savent pas comment s'y prendre pour informer la population, elles ne savent pas quels moyens utiliser pour être efficaces ;
- Certaines communes ne souhaitent tout simplement pas communiquer sur la pollution et ce, pour diverses raisons qui leur sont propres.

Sur la base de ces constats, une stagiaire a été chargée, dans le cadre de son stage en communication à la DRIRE, de concevoir un guide à destination des collectivités dont le but est de mobiliser et permettre aux communes, mais aussi aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), de jouer d'avantage leur rôle de relais de l'information lors des pics de pollution.

Démarche de réalisation du guide

Pour ce faire, diverses recherches documentaires : reprise des enquêtes précédentes portant sur la procédure d'information-recommandation (Respiro) et rencontres avec les AASQA (Airfobep, Airmaraix, Qualit'Air), la DRASS, des communes (Rognac, Martigues, Châteauneuf-les-Martigues, Salon-de-Provence, Avignon) et EPCI (CANCA : Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur, MPM : Marseille Provence Métropole, CPA : Communauté du Pays d'Aix) de la région ont été réalisées.

Description du guide

Le guide proposé se présente sous la forme d'un site Internet hébergé sur le site de la DRIRE PACA et accessible à partir du site du SPPPI. Ce guide sera également téléchargeable.

Son contenu est le suivant (cf. captures d'écran):

- Pourquoi relayer l'information ?
- Comment relayer l'information ?
- Exemples de communes et EPCI mettant en œuvre des procédures de rediffusion de l'information plus ou moins développées ;
- Boîte à outils : documents et supports de travail téléchargeables et imprimables ;

Ce guide devrait être mis en ligne début juin et devrait être annoncé aux différentes cibles par annonce sur le site du SPPPI et de la DRIRE et par courrier.

DEBAT

*Tous les relais mettant en œuvre une procédure n'ont pu être rencontrés pour des raisons de temps, mais si certains le souhaitent, ils peuvent contacter la DRIRE pour un rendez-vous.

*Le responsable d'une intercommunalité a souligné le fait que les intercommunalités ne sont pas directement responsables de cette procédure dans la mesure où le pouvoir de police du maire est propre à la commune

*Le guide n'intègre pas pour l'instant les projets d'évolution du système, il se base sur la procédure réglementaire existante mais si la procédure évolue il les intégrera.

* Un débat a été soulevé quant à la réelle volonté des communes de diffuser une information sur la pollution qui constitue un risque pour leur image.

5 BILAN DES MESURES D'URGENCE ETE 2004

Au cours des onze jours présentant un risque de dépassement du 1^{er} seuil d'alerte fixé par le décret du 12 novembre 2003, il a été mis en œuvre, conformément au dispositif décrit par l'arrêté inter-préfectoral du 3 juin 2004 les mesures d'urgence de niveau 1 dans les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse.

1. - Cas du département des Bouches-du-Rhône (11j);

Ce département a connu onze jours de mise en œuvre des mesures d'urgence de niveau 1 avec une période de 5 jours consécutifs du 29 juillet au 2 août 2004, mesures prises :

- ***vitesse limitée sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier hors agglomération à 30 km/h de moins que la vitesse autorisée habituellement dans la limite de 70km/h (130km/h =>100km/h ; 110km/h => 80km/h et 90km/h => 70km/h).***
- ***mesures à prendre pour les industriels dans le respect de la sécurité des sites industriels :***
 - *Utilisation réduite des torches,*
 - *Stabilité du procédé ou des installations,*
 - *Report d'une journée de dégazage d'une unité et des travaux de maintenance.*

Les industriels concernés par ces mesures sont :

- ESSO	- SOLLAC
- TOTAL	- LYONDELL
- B.P.	- ARKEMA Marseille
- SHELL	- ARKEMA Lavéra
- NAPHTACHIMIE	- ARKEMAFos/Mer

En vue de vérifier l'application de ces mesures chez les industriels, une opération de contrôle a été réalisée le 23 juillet 2004 chez les industriels suivants : ESSO, BP, NAPHTACHIMIE, TOTAL et SPM.

Pour l'essentiel, il ressort que les mesures prises sont mises en œuvre parfois de manière anticipée et que les industriels ainsi que leur personnel semblent bien sensibilisés.

Il n'a pas été relevé de dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la procédure ni dans l'application des consignes de réduction définies au cas par cas par chaque industriel.

S'agissant des mesures de restriction de vitesse, après une période de sensibilisation les 9 et 10 juin 2004, les contrôles réalisés sur la période du 29 juillet au 2 août 2004 ont conduit à sanctionner les automobilistes pour non-respect de la limitation de vitesse imposée au niveau 1 :

- **2 414** infractions pour non respect vitesse (*contre 1210 en 2003*)
- **28** infractions liées à l'émission de gaz polluants (*contre 5 en 2003*)
- **216** défauts de contrôles techniques (*contre 27 en 2003*)
- **220** immobilisations (*contre 54 en 2003*)
- **786** autres infractions relevés

2. - Cas des autres départements de la région PACA (3j) : Vaucluse et Alpes de Haute Provence :

Ces départements ont connu trois jours consécutifs, du 31 juillet au 2 août 2004, de risque de dépassement du 1^{er} seuil d'alerte au cours desquels les mesures d'urgence de niveau 1 ont été déclenchées à savoir :

- ***vitesse limitée sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier hors agglomération à 30 km/h de moins que la vitesse autorisée habituellement dans la limite de 70km/h.***

6 SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRIMEQUAL

a) Présentation du programme Primequal

Le programme Primequal permet l'évaluation de l'impact de scénarios de réduction des émissions sur la pollution photochimique (programme primequal 2 – predict). Le projet *PRIMEQUAL 2 – PREDIT* portant sur *les scénarios d'émissions*, consiste à analyser l'influence de stratégies (théoriques et réalistes) de réduction des émissions à différentes échéances afin de constituer un outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques environnementales.

Dans ce cadre, AIRMARAIX a la charge de coordonner le choix et la définition des scénarios à mettre en œuvre (objectifs, stratégie).

b) Conclusions des premiers travaux

Un domaine hétérogène :

- Fortes vitesses de production d'ozone
- Action conjuguée des émetteurs transport, industrie

La sensibilité aux activités anthropiques :

- Prépondérance des émissions locales dans les processus
- Identification d'un impact fort des **réductions combinées** des NOx et COV, ainsi que des différents émetteurs

Les projections en situation 2010 :

- Evaluation **favorable** des mesures réglementaires par rapport aux scénarios testés – notamment les mesures d'urgence
- Quantification des effets sur la pollution de fond en cours

- **BESOIN DE COMPLETER LES ACTIONS** DE FOND PAR DES ACTIONS PONCTUELLES LORS D'ÉPISODES SEVERES DE POLLUTION => REGLEMENTATION LOCALE

7 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU DISPOSITIF

Le dispositif mis en œuvre en 2004 a donné satisfaction.

Pour 2005, il est envisagé une légère adaptation :

- Affinage de la prévision
- anticipation de la prise de décision à partir de la grille décision des AASQA : le jour J-1 à 15h30 au lieu de 16h30 en 2004.
- meilleure base de données
- retours d'expérience sur les modèles
- une meilleure prévision du seuil de 240

- Meilleure information du public
- routière
- médias : partenariat entre le MEDD et France Télévisions.

En l'absence de nouvelles questions, la séance a été levée en rappelant aux participants que l'ensemble des documents présentés figurent sur le site du SPPPI (www.spppi-paca.org). Les participants qui en font la demande pourront également recevoir une version papier des power points présentés.